

Tourne Moulin...

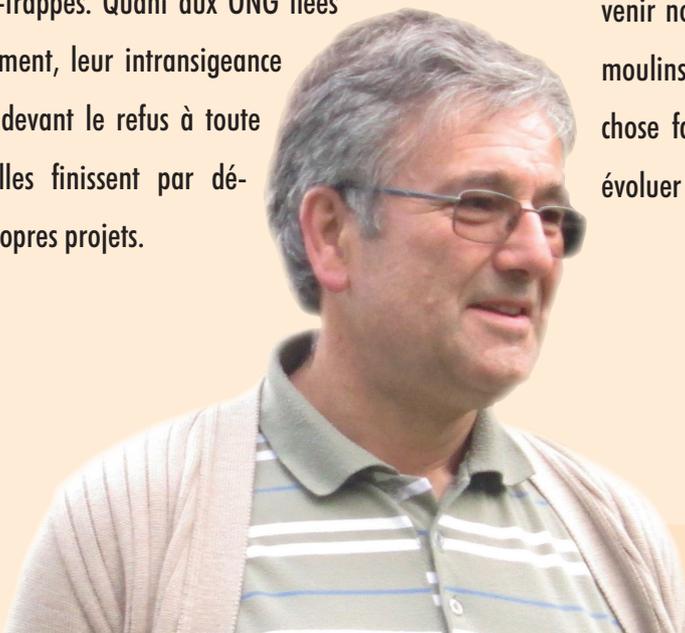
Viro Moti

www.moulins-en-perigord.fr

Edito

L'année 2021 a été une année au cours de laquelle nos moulins ont obtenu une grande victoire. Grâce aux efforts unifiés de nos fédérations et du travail intense sur le terrain des associations locales comme l'APAM auprès de l'ensemble de nos députés et sénateurs, c'est avec beaucoup de sagesse que ceux-ci ont clarifié la loi et ont clairement exclu la possibilité de détruire les chaussées de moulin au titre de la continuité écologique.

Nous sommes en 2022 et plus de 6 mois se sont écoulés depuis la proclamation de cette loi. Quelle conclusion peut-on déjà en tirer ? Nous avons obtenu une victoire mais nous sommes loin d'avoir gagné la bataille. La haute administration de ce pays n'est toujours pas motivée ni par les histoires de pollution de l'eau aux pesticides et autres molécules chimiques, ni par les modifications climatiques et continuent de fonder leurs chausse-trappes. Quant aux ONG liées à l'environnement, leur intransigeance est telle que devant le refus à toute concession, elles finissent par détruire leurs propres projets.



Alors que le conflit en Ukraine rappelle brusquement aux pays occidentaux leur terrible dépendance aux énergies fossiles, créant une crise inflationniste à court terme, que le dérèglement climatique s'accélérait va générer une crise à long terme, des associations environnementales demandent au Conseil Constitutionnel d'annuler la loi, vieille de 5 ans, favorable à l'hydroélectricité des moulins.

Nous allons devoir reprendre cette année les armes contre ces réactionnaires.

Mais même si cela va nous être chronophage, nous n'allons pas oublier nos actions de terrain.

Nous allons continuer à promouvoir nos moulins, à les valoriser au travers de filière de productions d'excellence, en circuits courts et durables. J'appelle tous nos adhérents à nous prêter main forte pour relayer l'information autour d'eux, à contacter les propriétaires de moulin qui ne sont pas encore adhérent à venir nous rejoindre, à nous aider à réaliser l'inventaire des moulins du département. Seul nous ne pourrions pas grand-chose face à l'administration, ensemble nous pouvons faire évoluer les mentalités

Sommaire

- Edito :	Page 1
- Petit lexique	Page 2
- Veille juridique	Page 3
- Continuité écologique	Page 4
- Les activités de l'association	Page 5
- Rubrique nécrologie	Page 15

Petit lexique de la langue des moulins et de l'hydraulique (1/3)

Jean-Pierre-Henri AZEMA - Consultant spécialiste du Patrimoine Industriel et des moulins. Histoire des rivières et de l'énergie.
Docteur en Géographie de l'aménagement, diplômé de l'université Paris IV-Sorbonne-CNAM.
courriel : jph.azema@wanadoo.fr - Site internet www.patrimoine-industriel-et-moulins.eu

Aujourd'hui, le «Programme de destruction massive des chaussées» engagé sur toutes nos rivières par l'administration nous confronte à une confusion lexicale sans précédent, qui démontre que les termes hydrauliques et géographiques de base, historiquement utilisés, ne sont pas maîtrisés. Cela se vérifie dans le document publié par la DREAL Occitanie, intitulé «**Priorisation des actions de restauration de la continuité écologique sur le Bassin Adour-Garonne sur la période 2020-2027**», et qui projette la destruction de 933 chaussées de moulins, rien de moins. La chaussée y est tour à tour baptisée : barrage, seuil, chute, digue, prise d'eau, prise de barrage, déversoir, écluse ! Cette confusion caractérise aussi les mémoires et rapports publiés par les Syndicats Hydrauliques de Bassin, commandés à des bureaux d'études «spécialisés» qui ont oublié, semble-t-il, l'histoire et le vocabulaire de base de leur métier. On regrette le temps, pas si lointain, où des Ingénieurs des Ponts et Chaussées savaient faire la part des choses, en matière d'énergie et d'environnement ; l'économie française était entre autres basée sur l'exploitation de plus de 110.000 moulins à eau et usines diverses. Afin de rectifier la confusion ambiante, il est indispensable de présenter en quelques articles le vocabulaire hydraulique, géographique et technique. Ce sont ces définitions usuelles qui permettent en effet de comprendre le fonctionnement des moulins et des rivières.

Amont : Partie d'un cours d'eau comprise entre la chaussée et la source de la rivière, au-dessus de l'ouvrage hydraulique.

Aval : Partie d'un cours d'eau comprise entre la chaussée et la mer, au-dessous de l'ouvrage hydraulique.

Barrage : Ouvrage hydraulique (avec eau quasi-stagnante en amont, dit de faciès lenticulaire) établi dans le lit mineur, le lit majeur d'un cours d'eau et

au-delà en hauteur. C'est un obstacle hydraulique, sédimentaire et piscicole, et sa crête est partiellement déversante.

Canal d'amenée : C'est un élément essentiel de la partie amont du système hydraulique d'un moulin, le chemin d'eau qui assure la connexion entre la chaussée, établie dans le lit mineur et le moulin, ou l'usine. C'est un ouvrage caractéristique des espaces à forte déclivité, des parties supérieures de bassins versants. Dans certains espaces anciennement construits, les canaux dérivés peuvent alimenter 14 moulins échelonnés sur la même dérivation, comme à Lempdes (Haute-Loire). Les sections entre les moulins sont donc alternativement dénommées, canal d'amenée et canal de fuite. Le canal de fuite du premier moulin est de fait le canal d'amenée du deuxième moulin, et ainsi de suite.

Canal de fuite : C'est l'élément essentiel de la partie aval du système hydraulique d'un moulin, le chemin d'eau qui assure la connexion entre le moulin et le lit mineur de la rivière. C'est le canal principal, situé en aval des moteurs hydrauliques, collecteur des eaux utilisées ou turbinées. Dans les secteurs de rivières à forte pente (pente en %) ou en ville, le canal peut être très court, voire ne pas exister. Dans les secteurs de pentes faibles (pente en ‰) ou très faibles, il peut être très long, atteignant plusieurs centaines de mètres. Son niveau est très inférieur à celui du cours d'eau, pour assurer la hauteur de chute, et il est souvent séparé du lit mineur de la rivière par une île ou un mur maçonné nommé épi. Ce dernier protège les eaux de fuite d'un reflux parasite des eaux du lit mineur qui, autrement, provoquerait l'annulation de la chute et la perte de puissance du moulin (à suivre).

Source Bulletin d'Espalion 24 Juin 2021, Les chaussées de moulins, patrimoine hydraulique en danger (9/21)



Chaussée à Brantôme, JPH Azéma



Administration et Ministère de l'Écologie cherchent toujours à contourner la loi

Lors du congrès FFAM 2022 qui s'est tenu au Mans, dans la Sarthe, du 6 au 9 mai, congrès pour lequel l'APAM était représentée par son président Patrick Hautefoy, s'est tenue une conférence de maître Remy.

Voilà maintenant plus de 6 mois que l'article 49 de la loi Climat et Résilience a été votée, qui exclue toute possibilité de destruction des ouvrages de retenue des moulins à eau au titre des obligations de continuité écologique.

Et pourtant les SDAGE 2022-2027 viennent d'être votés sans qu'ils aient subi de profonds remaniements suite à cette loi.

Le dogme de la destruction continue à animer l'administration et cette dernière tente maintenant de convaincre l'Europe à la nécessité de la « rivière naturelle », sans la présence de l'homme, c'est-à-dire sans aucun obstacle à l'écoulement !

Notre fédération, avec l'aide d'ARF, va attaquer en justice ces différents SDAGE et leurs programmes d'aide. Première étape de ce processus, un recours gracieux envoyé à chaque préfet de bassin conjointement signé par la FFAM, l'Association des Riverains de France, l'association des Etangs de France, la Fédération Patrimoine Environnement, et Hydraulois contre l'approbation des différents SDAGE 2022-2027 (Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux) au titre du non-respect de l'article 49 de la loi Climat et Résilience votée en 2021.

Pour le SDAGE Adour Garonne, l'association Ardatza Arroudut (Pays Basque et Béarn), l'Association Régionale des Amis des Moulins du Tarn et l'APAM ont également signé ce recours.

Les écologistes toujours vent debout contre les moulins

Le 10 décembre 2021 et le 22 février 2022, quatre associations de protection de l'environnement dont France Nature et Environnement ont saisi le Conseil d'Etat pour faire invalider l'article L. 214-18-1 du code de l'environnement afin de permettre l'application de la continuité écologique et sédimentaire à l'ensemble des ouvrages implantés sur des cours d'eau classés par les préfets coordinateurs de bassin au titre du 2° du I de l'article L. 214-17 du code de l'environnement.

Que dit cet article ?

Depuis le 26 février 2017, l'article L. 214-18-1 considère que :

Les moulins à eau équipés par leurs propriétaires, par des tiers délégués ou par des collectivités territoriales pour produire de l'électricité, régulièrement installés sur les cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux mentionnés au 2° du I de l'article L. 214-17, ne sont pas soumis aux règles définies par l'autorité administrative mentionnées au même 2°.

Le présent article ne s'applique qu'aux moulins existant à la date de publication de la loi n° 2017-227 du 24 février 2017 ratifiant les ordonnances n° 2016-1019 du 27 juillet 2016 relative à l'autoconsommation d'électricité et n° 2016-1059 du 3 août 2016 relative à la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables et visant à adapter certaines dispositions relatives

aux réseaux d'électricité et de gaz et aux énergies renouvelables.

Tant que le Conseil Constitutionnel ne s'est pas prononcé, cet article de loi est toujours d'actualité.

Exportation du dogme de la rivière libre par notre administration auprès de l'Europe

Le calme après la tempête de l'article 49 de la loi Climat et Résilience n'a pas duré bien longtemps.

Loin de baisser les armes suite à l'interdiction faite par les législateurs de notre pays à l'automne 2021 de détruire toute chaussée de moulin, nos hauts fonctionnaires, aidés de pseudo formations écologistes, font le forcing auprès du parlement européen pour encrenir le dogme de la rivière libre, sans entrave, sans interaction avec l'homme.

Ils ont ainsi proposé de durcir la directive cadre de 2000 par l'élaboration d'un Pacte Vert qu'ils comptent faire voter par le parlement. Il y est question, en outre, de « **Supprimer les obstacles présents sur les cours d'eau de manière à transformer au moins 25 000 km de cours d'eau en cours d'eau à courant libre d'ici à 2030** ».

Chassez ce dogme hors de France et il vous revient par effet boomerang par l'Europe.

Retirer toute retenue multiséculaires de 25000 km de rivières européennes d'ici à 2030, avec un réchauffement climatique que l'on ne conteste plus et dont on s'aperçoit que même nos prévisions les plus défaitistes seront amplement dépassées, c'est être certain que nos rivières, Loire et Garonne comprises, seront transformées en oueds.

Le combat n'est pas terminé, au contraire. Il va nous falloir monter au créneau et tenter de convaincre les élus européens de ne pas se laisser berner par ces folies.

Un petit geste de la ministre de l'écologie en faveur des énergies renouvelables

Arrêté du 22 mars 2022 relatif à la prise en charge par le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité des coûts de raccordement aux réseaux publics d'électricité des installations de production d'électricité renouvelable

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045410554>

Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique, relève de 40 % à 60 % le niveau de prise en charge des coûts de raccordement des petits projets d'électricité renouvelable, d'une puissance inférieure à 500 kilowatts.

Cette annonce s'inscrit dans le cadre du plan de résilience économique et sociale présenté le 16 mars dernier par le gouvernement. Une mesure rendue possible par la loi Climat et résilience, via la modulation du tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (Turpe).

CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

EAU

Alain Rousset se penche sur le barrage de Beauregard

L'homme fort de la Région, venu à Agen au titre de président de l'Agence Eau Adour Garonne, a évoqué la sécurisation de l'approvisionnement en eau potable. La réhabilitation du pont de Beauregard est envisagée

« Les temps changent ! » Jean-Dionis avait le sourire au terme de son entrevue avec Alain Rousset lors d'une réunion ce mardi matin au centre des congrès. Ce n'est pas souvent le cas. Il n'était pas question ici de pont ou de train mais d'eau. Le président de la Région Nouvelle-Aquitaine n'était d'ailleurs pas en Lot-et-Garonne à ce titre mais en vertu de son mandat de président de l'Agence Eau Adour Garonne. Point intéressant de sa visite : un passage par le barrage de Beauregard, du moins ce qu'il en reste. Voué à la destruction, l'édifice ne pouvait jusqu'ici espérer sa reconstruction, la loi sur l'eau

complicquant grandement les choses. Mais visiblement à la faveur des sécheresses de plus en plus graves et ses conséquences sur la distribution de l'eau potable, l'idée a refait surface. « Nous connaissons un déficit hydrique de 220 millions de m³ sur la Garonne et les prévisions tablent sur un déficit de 1,2 milliard d'ici vingt ans », rappelle Alain Rousset.

« Nous faisons face à un problème aussi bien quantitatif que qualitatif de l'eau qui ne se cantonne pas à l'usage agricole, mais également aux usages civils, précise-t-il encore. Il s'agit donc de repenser notre poli-

tique globale à ce niveau et d'explorer les pistes pour préserver la ressource afin de sortir de cette guerre de l'eau ».

Alain Rousset confirme s'intéresser à l'idée des élus agenais selon laquelle la reconstruction du barrage de Beauregard permettrait de sécuriser le pompage en Garonne à destination du réseau d'eau potable. « Une étude va être lancée par l'Agence et on en connaîtra la feuille de route d'ici le mois de juin » assure Alain Rousset. La porte pour une réhabilitation jusqu'ici fermée s'entrouvre de nouveau. « C'est une question de sécurisation en matière d'approvisionnement. Les



Le président de l'Agence Eau Adour Garonne, Alain Rousset, confirme s'intéresser à l'idée des élus agenais. LOIC DÉQUIER

projections en matière d'étiage de la Garonne l'été sont très inquiétantes », insiste Christian Dézalos, conseiller départemen-

tal. « Le chemin est encore long » prévient Jean Dionis. « Mais les temps changent ! » Bastien Souperble

Article Sud-ouest mars 2022, crédit photo Bastien Souperble

Conséquences d'une brèche dans le bief du Moulin Neuf à Périgueux

Dans son édition du 1 juin 2022, Sud-Ouest-Périgueux a signalé l'ouverture d'une brèche conséquente sur le bief du Moulin Neuf à Périgueux.

« En raison d'un problème sur un bief situé en amont, le système de pompage est hors d'eau. Une solution d'urgence va être mise en place avec l'aide des pompiers alors que le CA Périgueux doit jouer la demi-finale du championnat de France de Fédérale 1 samedi 4 juin

A l'approche de la demi-finale retour du championnat de France de rugby de Fédérale 1 que le CA Périgueux doit disputer samedi 4 juin (19 h 30), la pelouse du stade Rongieras a soif. En effet, le système d'arrosage est hors service, comme l'a appris « Sud Ouest » ce mercredi 1er juin. En cause la rupture la rupture de plusieurs bois sur les vannes du bief du Moulin Neuf. »

Source : Sud-Ouest Périgueux 01 juin 2022 Par Nancy Ladde - n.ladde@sudouest.fr

Publié le 01/06/2022 à 18h57

L'effet de cet incident s'est immédiatement ressenti sur l'abaissement important du niveau de l'eau dans ce bief qui longe la voie des stades. Conséquences immédiates de cet abaissement du niveau de l'eau : le pompage dans l'Isle pour arroser les stades est devenu impossible, l'accès interdit au lit de la rivière est interdit ainsi que la pratique de la pêche sur ce secteur. Cet accident a provoqué la réaction immédiate de la fédération départementale de la pêche qui a demandé que soit réparé cette brèche en urgence pour « retrouver rapidement le niveau habituel du bief ». Ceci montre tout le paroxysme d'une fédération nationale de la pêche qui prône le dérasement des chaussées de moulin et l'attitude des associations locales et départementales qui crient à la révolution lorsque les niveaux des eaux baissent de manière significative. Le dérasement ou l'arasement des chaussées ne conduit-il pas à une baisse significative et définitive de la hauteur d'eau d'une rivière ?



L'eau ne passe plus sur la chaussée

crédit photo Nancy Ladde

La solution de l'administration pour assurer la continuité écologique : les passes à poissons

On vous l'a dit et répété : si vous êtes propriétaire d'un moulin et que vous avez une chaussée dont la hauteur est supérieure à 0.3m, vous faites obstacle à la continuité de ces pauvres poissons migrateurs et vous êtes responsables de leur disparition.

Non ce n'est pas la pêche intensive, ni la raréfaction de l'eau dans nos cours d'eau et encore moins la pollution de nos rivières par les produits phytosanitaires, et les effluents industriels sans compter nos jolies stations d'épuration qui, lorsqu'elles fonctionnent correctement, si ce qui rarissime, oublient de traiter les produits pharmaceutiques. Non, les seuls responsables ce sont vous les propriétaires de moulins avec ce que vous appelez vos chaussées mais que nous qualifions plutôt de barrage. Vous empêchez nos jolis poissons de remonter ou descendre nos rivières à loisir.

Heureusement que nous pensons à tout. Non nous ne détruisons plus vos barrages, nous vous exigeons, à vos frais, une passe à poissons systématique pour que nos jolis poissons n'aient plus à sauter par-dessus

votre chaussée. Nous saurons même vous aider par une petite subvention. Dans le Sud-Ouest de Charente Maritime du 7 mai un article narre la trouvaille faite lors du nettoyage d'une de ces passes à poissons. Un silure de 1.75m pesant 20kg !

Que croyez-vous qu'elle fasse là cette petite bête, si ce n'est que d'attendre patiemment que le festin arrive tout seul.

Voilà l'intelligence associée de notre administration et des pêcheurs. Ces derniers tout d'abord parce qu'ils s'ennuient le long de nos cours d'eau sans poisson et donc, pour recréer une pêche sportive, ont importé cette race dans nos rivières (on appelle ceci une peste), et les premiers, plutôt que de chercher à s'attaquer aux problèmes réels de nos rivières, préfèrent les défigurer à grand frais destructeurs pour créer des restaurants gastronomiques pour ces pestes.



Crédit photo : Établissement public territorial de Bassin Charente

LES ACTIVITÉS DE L'ASSOCIATION

Remise de livres à la médiathèque de Carsac-Aillac

L'APAM est à l'initiative d'une première en France. Elle a créé un fond documentaire sur les moulins et la meunerie à la médiathèque de Carsac-Aillac. Grâce à cette création, l'APAM, chaque début d'année, avec le dépôt d'ouvrages, continue son travail de collecte de la mémoire afin de conserver les savoir-faire en matière de construction hydraulique et de les transmettre aux jeunes générations.

Cette année, le 17 septembre 2021, après presque deux années blanches dues à la COVID 19, ce sont trois ouvrages que nous avons déposés. Deux associations sont venues nous rejoindre et ont déposé leurs ouvrages : l'Association des Moulins du Périgord Noir (AMPN) et le GAL (Groupe d'Action Locale) luxembourgeois du Müllerthal.

Sur la photo de droite à gauche : Alain Périer Vice-président de l'APAM dépose le livre de nos adhérents Lyda et Bram Huijsman « Le Moulin des Fourches » et les livres de J.P.H. Azéma «

Moulins du cuir et de la peau » et « Meuniers, meunières, noblesse farinière », M. Eicheir du GAL du Müllerthal dépose le livre « les Moulins du Müllerthal », N. Constant de la médiathèque de Carsac dépose le livre de J.P.H. Azéma « Cressels et ses moulins » et E. Coustaty, Président de l'AMPN dépose le livre « Meuniers meunières, 100ans en cartes postales ».

La part est belle à notre écrivain et adhérent de l'APAM J.P.H. Azéma avec ses neuf livres présents dans notre fond qui en compte actuellement 18. Rendez-vous très bientôt pour de nouveaux écrits.

crédit photo APAM



Les cinq présidents

Un fait rare qu'il nous faut relater.

Le 15 octobre 2021, lors de l'inauguration de l'ancien séchoir à tabac de Carsac-Aillac, réhabilité en salle de spectacle culturel, se sont retrouvés réunis sur une même photo pas moins de cinq présidents et anciens présidents. De gauche à droite : M. Bonnefon, président de la Communauté de Communes du Pays de Fénelon, l'ancien président de la république François Hollande, Elie Coustaty président de l'AMPN, Alain Périer ancien président et actuel vice-président de l'APAM et Germinal Peiro président du Conseil Départemental.

Bien sûr, l'occasion était trop belle, nous avons parlé de moulins



crédit photo APAM



L'association gignacoise Lo Patrimoni est membre de l'Association périgordine des amis des moulins (Apam) et, à ce titre, s'associe à la Fête des moulins organisée en Dordogne les 21 et 22 mai à l'occasion des Journées européennes des moulins et du patrimoine meulier, sous le parrainage du ministère de la Culture et du ministère de la Transition écologique et solidaire.

Situé près de la Pierre des Trois Evêques, au point de rencontre

des trois départements (Dordogne, Lot et Corrèze), le moulin à vent fonctionnera. A 14 h, les ailes seront entoilées et installées face au vent. Au cours de l'après-midi, les bénévoles de l'association feront tourner le toit à l'aide du cabestan, organiseront des visites commentées et feront des démonstrations de mouture.

Tarifs : 3 €. Gratuité pour les enfants. Aire de pique-nique et parkings.

Infos au 06 89 44 72 46.

Gignac : le moulin est ouvert au public

A l'occasion de l'animation organisée par l'APAM « Moulins en fête » le week-end des 21 et 22 mai 2022, l'association Lo Patrimoni qui a la charge de l'animation du moulin de Gignac a mis au vent le moulin, lançant ainsi la saison 2022 après deux années difficiles dues aux conditions sanitaires.

Sud-Ouest n'a pas manqué l'occasion d'annoncer cet événement.

Nos adhérents sont récompensés de leur travail

Ils l'ont annoncé sur leur page des réseaux sociaux, Le Moulin de la Veyssière est labélisé Entreprise du Patrimoine Vivant.

Décerné par le ministère de l'économie et des finances, le label EPV met en lumière des entreprises uniques qui savent concilier l'innovation et la tradition, le savoir-faire et la création, le travail et la passion, le patrimoine et l'avenir, le local et l'international.

L'obtention de ce label valorise le travail de 7 générations de meunier à la Veyssière.

Cela prouve qu'avec beaucoup de pugnacité, de travail et de confiance dans les valeurs que l'on porte, on finit par démontrer que nos moulins ont de l'avenir.

Photo de La Veyssière APAM



Etude du bassin versant de la NAUZE et ses affluents

Lors de ces réunions organisées par le SMETAP (Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux pour l'Aménagement et la Protection de la rivière Dordogne), concernant le bassin versant de la Nauze, affluent de la Dordogne, l'APAM a pu obtenir des réponses sur les cas suivants :

1) Sur le problème des erreurs cadastrales de la non prise en compte des accessoires des moulins, identifiés à tort comme rivière, (cas des moulins de Lavergne à Sagelat et du moulin Neuf à Carsac), la DDT a réexaminé les dossiers et demandé une rectification cadastrale. Les accessoires d'un moulin sont la chaussée, le canal d'amenée, le canal de fuite, le ou les canaux de décharge etc.

2) Sur la méconnaissance par le propriétaire du moulin de ses accessoires, il a été convenu que le propriétaire doit rechercher le règlement d'eau de son moulin, devra rechercher sur le site Géoportail le plan cadastral du moulin, l'APAM et ou la DDT distribuera le document édité par la DDT « droits et devoirs du propriétaire de moulin »

3) Sur l'utilisation de la grille d'analyse de caractérisation et la qualification d'un patrimoine lié à l'eau, l'APAM a réaffirmé l'importance de cette grille et de sa considération. Pour l'APAM, l'objectif est de renseigner précisément cette grille et d'en faire une des pièces constitutives du dossier de propositions d'aménagement ou de changement de modalité de gestion de l'ouvrage



considéré. Elle permettra ainsi, au sein des comités de pilotage des études de restauration, de confronter l'enjeu patrimoine et l'enjeu continuité écologique lors des décisions sur le scénario choisi. Nous avons ainsi obtenu de M. le Préfet et de la DDT que la continuité écologique soit étudiée au cas par cas. Ceci a permis de trouver une solution au moulin Joly à Lamonzie Saint Martin.

Ont également été abordés au cours de ces réunions :

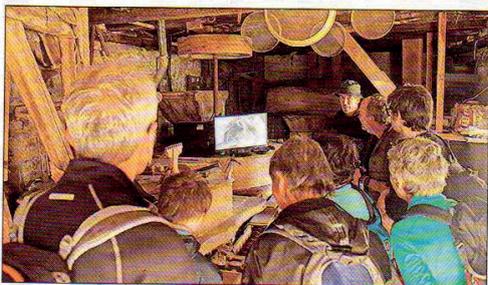
- Les facteurs qui agissent sur la température des cours d'eau.
- Le bon entretien et la gestion raisonnée des vannes en lieu et place de l'effacement des ouvrages de retenue d'eau.
- La publication au JO de l'article 49 de la loi Climat et Résilience.
- La production d'énergie hydro électrique des petits moulins.
- L'identification des espaces ciblés (comme cela a été le cas pour le moulin Joly).

En conclusion, les échanges avec le SMETAP, les techniciens rivière, la DDT ont permis de clarifier de nombreux problèmes.

Un prochain rendez-vous avec la DDT est prévu avec l'APAM.

Un week-end où les moulins seront en fête au Pays de Fénelon

Samedi 21 et dimanche 22 mai, les moulins ouvriront leurs portes aux amateurs de meunerie



Tout au long du week-end, les moulins seront à l'honneur. Ce sera aussi l'occasion pour les visiteurs d'arpenter le chemin des meuniers de Saint-Geniès, qui a récemment fait peau neuve : point de départ différent et nouveaux panneaux. Sur celui de Carsac, les randonneurs pourront visiter le moulin de Papier. Le moulin Neuf sera quant à lui ouvert samedi pendant la balade commentée et dimanche toute la journée.

Visites exceptionnelles.

Des marches guidées sont aussi au programme de ces deux jours. Samedi matin, Alain Périé, propriétaire du moulin Neuf et passionné de meunerie, proposera de partir à la découverte du patrimoine meunier du village de Sainte-Mondane et présent le long du ruisseau de Font Marine. Le rendez-vous est fixé à 9 h, une boisson chaude attendra les marcheurs. Il s'agira ensuite de suivre le chemin des meuniers de Sainte-Mondane au rythme des commentaires d'Alain. Un repas du terroir concocté par les producteurs de la commune est prévu à l'issue de la randonnée. Rillettes et bloc de foie gras, brochette de magret et pommes de terre sautées, cabécou et dessert à base de noix, ainsi qu'un verre de vin seront au menu*.

L'après-midi, les festivités se poursuivront à Carsac. A 14 h, sous la halle, Alain Périé viendra au devant des participants et les emmènera à la rencontre du patrimoine meunier de la bourgade. Cerise sur le gâteau, l'animateur fera visiter son moulin et en narrera l'histoire. La journée se clôturera par un apéritif à 18 h sous la halle, suivi d'une miniconférence et d'un kakémono.

Les amoureux de patrimoine peuvent aussi partir en autonomie à la découverte des chemins de meuniers du Pays de Fénelon. A Borzéze, le moulin de Janicot sera exceptionnellement ouvert à la visite toute la journée du samedi, tout comme le moulin de la Vergne, à Saint-Geniès. A Archignac, les propriétaires du moulin des Ans proposeront une visite à 14 h et à 16 h.

Les deux balades commentées sont gratuites mais la réservation est fortement conseillée. Pour le déjeuner l'inscription est nécessaire via le site : fenelon-tourisme.com

La liste complète des moulins ouverts à la visite les 21 et 22 mai est également consultable sur le site internet de l'Office de tourisme du Pays de Fénelon.

LLB

*15€ par personne, paiement sur place.

Retour sur l'animation Moulins en fête

Tous les ans jusqu'en 2019 l'APAM avait la maîtrise sur la Dordogne de l'organisation des journées européenne des moulins, organisées par la FDMF, le troisième week-end de mai. A force de travail, nous avons fait de ces journées un événement incontournable et fortement plébiscité par le public avec plusieurs milliers de visiteurs sur un week-end.

2020 et la Covid ont stoppé net cet engouement, 2021 et ses vagues successives des variants ont apporté une grande confusion, les dates de ces journées ayant été déplacées au dernier moment par la FDMF. Le résultat a été une faible participation des moulins et une perte massive des visiteurs. Nous n'avons pas voulu une troisième année catastrophique qui aurait sonné le glas de ces événements. A l'APAM, nous sommes convaincus qu'il est nécessaire que les moulins s'ouvrent à tous pour éviter qu'ils ne tombent définitivement dans l'oubli collectif. Nous représentons le troisième patrimoine derrière les églises et les châteaux. De plus cette année, nous avons fait le choix et

nous l'assumons de nous tourner vers une seule fédération, la FFAM. Je me suis déjà expliqué sur ce choix dans le précédent Tourne Moulin. L'APAM a proposé à la FFAM de s'unir à la FDMF pour organiser ces journées. Malheureusement ce rapprochement pour ces journées a été tardive, nous nous étions déjà engagé dans une autre action. Nous avons sollicité le Comité Départemental du Tourisme pour être partenaire de notre manifestation et nous apporter toute la puissance de leur communication, en particulier numérique. N'étant plus adhérent de la FDMF, nous ne pouvions plus appeler ces journées « Journées Européennes des Moulins ». Nous avons choisi de baptiser cette opération « Moulins en fête » en référence aux autres animations portées par le Comité Départemental du Tourisme et nous avons conservé ces mêmes dates. Ces journées ont rassemblé une quarantaine de lieux ouverts au public et nous avons pu dénombrier 1100 visiteurs sur le week-end, ce qui en fait un succès incontestable pour une première. Nous avons décidé d'ores et déjà de renouveler cette opération l'année prochaine aux mêmes dates avec une communication papier plus importante.

Inauguration du 31^{ème} chemin des meuniers à Sainte Nathalène

C'est chose faite, le chemin des meuniers, le 31^{ème} du genre, a vu le jour à Sainte Nathalène ce dimanche 22 mai 2022. Grâce à l'énergie déployée par notre jeune administrateur et référent de ces chemins sur le Périgord Noir, Maxime Dessagnes, et la motivation et le professionnalisme de l'association Ené'Art, il n'a pas fallu longtemps pour que ce parcours riche de 9 panneaux ludiques sorte des cartons. La municipalité de Sainte Nathalène a choisi l'animation « Moulins en fête » organisée par l'APAM pour inaugurer ce chemin. Après les discours de madame la conseillère départementale Fabienne Lagoubie venue supporter le projet et l'importance de mettre en valeur notre troisième patrimoine, du maire Jean Michel Pérusin, qui a félicité l'excellente coopération entre l'APAM et l'association locale Ené'Art, de Monica Dubost, présidente de Ené'Art qui a évoqué la genèse du projet et le président de l'APAM qui a souligné le dynamisme de ces chemins, le traditionnel ruban tricolore a été coupé. Dans la foulée, le Président de l'APAM a baptisé Sainte Nathalène village meunier et a remis au maire le panneau de village meunier avant de partager avec la population le verre inaugural.



crédit photo APAM

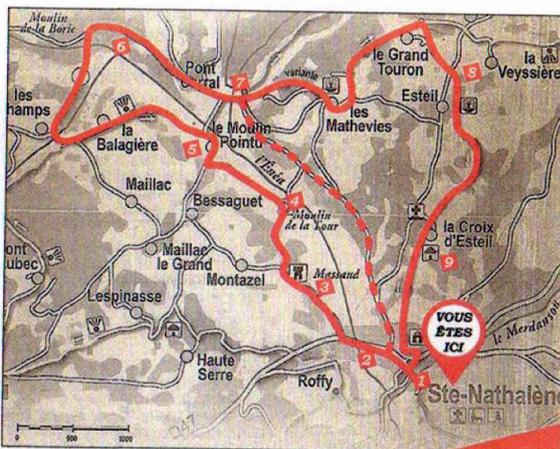
Inauguration d'un nouveau chemin des meuniers à Sainte-Nathalène

Différentes animations en lien avec ce chemin seront organisées dimanche 22 mai, Journée mondiale de la biodiversité et Journée européenne des moulins et du patrimoine meunier

Long d'un peu plus de 10 km, le parcours est agrémenté de neuf panneaux explicatifs illustrés par le dessinateur Robert Trubert. Les textes, abordant le patrimoine, la faune et la flore, ont été réalisés par l'association natalénoise Enéart. Il faut compter environ trois heures de promenade pour couvrir la totalité de la boucle. Une variante de 7,5 km est également proposée. Dimanche matin, une animation autour de la nature sera proposée par des bénévoles de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) et par le technicien naturaliste rivière de Enéart. Il s'agira de partir à la découverte des oiseaux présents dans les zones humides, des libellules, des plantes aquifères et de quelques orchidées. L'après-midi sera dédié au conte.

Bien que l'inauguration officielle et le vin d'honneur soient prévus à midi sur la place de l'Eglise – qui est aussi le point de départ du chemin –, arpenter le chemin des meuniers sera tout à fait possible tout au long de la journée. Les fiches énigmes Randoland permettront, par ailleurs, d'agrémenter la balade des jeunes explorateurs. Le déjeuner se fera sous forme d'auberge espagnole "tartinaade". L'association fournira le pain et chacun pourra apporter ce qu'il souhaite en accompagnement (rillettes, tapenades...).

Les animations sont gratuites, mais il est vivement conseillé de réserver au 05 53 59 15 36 ou au 06 09 76 76 37 (possible par SMS).



La boucle de Sainte-Nathalène offre trois heures de balade

(Photo DR)

" Le chemin des meuniers de Sainte-Nathalène entre dans le cadre d'un projet à plus grande échelle concernant l'Enéa, confie Monica Dubost, adjointe au maire et présidente d'Enéart. Depuis 2016, nombre d'animations ont eu lieu autour de ce ruisseau afin de le restaurer et de l'entretenir. L'an dernier, par exemple, on a fait la plantation de la ripisylve avec les enfants. Et on pensait que les connaissances acquises au fil de ces animations méritaient d'être accessibles par tout le monde. Ainsi, le chemin des meuniers

propose, à travers des textes écrits par les petites mains qui ont œuvré autour de l'Enéa ces dernières années, de découvrir toutes les richesses qui entourent le cours d'eau, qu'elles soient patrimoniales, animales ou végétales. Outre les connaissances accumulées sur le terrain, on a eu la chance de bénéficier d'un fonds historique fourni par la famille Gallienne. Quelques témoignages vivants sont aussi venus compléter ces savoirs. "

Léa Lhomme Baschet

Sainte-Nathalène Le chemin des Meuniers a été inauguré dimanche



Le président de l'Apam remet au maire le panneau de village meunier (Photo PP)

Dimanche 22 mai, plus de cinquante marcheurs ont ouvert le tout nouveau chemin des Meuniers à Sainte-Nathalène. L'occasion pour eux de découvrir, sur les bords de l'Enéa, qui prend sa source à Proissans et se jette dans la Dordogne à Carsac, un très beau patrimoine autour de la meunerie. En effet, tout au long de ce parcours de 10,5 km (il y a une variante plus courte de 7,5 km), les randonneurs peuvent admirer les moulins de Roffy, de Massaud, de la Tour et de Rigal, ainsi que le moulin pointu, et toutes les bâtisses en pierres sèches qui jalonnent cette belle petite vallée.

C'est grâce à un partenariat entre la commune et l'association Ené'Art, sans oublier le concours de l'Association périgordine des amis des moulins (Apam), l'aide de la communauté de communes Sarlat-Périgord Noir et de l'Office de tourisme de Sarlat, que ce chemin a pu voir le jour.

Ené'Art est née il y a dix ans, comme l'a souligné Brigitte Audouard, l'une des fondatrices, "elle a vocation à développer des projets éducatifs et culturels, à mettre en valeur le patrimoine, à sensibiliser à l'environnement. Elle propose des spectacles, des concerts, des animations comme la Nuit de la chouette ou celle de la chauve-souris. " La présidente de l'association, Monica Dubost, a de son côté évoqué la genèse de ce projet : " La communauté de communes a initié, il y a quelques années, un travail en profondeur de rénovation du lit de

l'Enéa. Nous nous sommes intéressés à ce sujet, et à travers diverses animations notre association en a fait un sujet de sensibilisation. Nous avons eu l'envie de faire partager cet espace exceptionnel que constitue la vallée de l'Enéa, ses affluents la Langlade et la Massoulle, son bassin versant, l'idée alors d'un chemin des Meuniers nous est apparue comme une évidence. " Un projet abouti, les randonneurs peuvent admirer les moulins de Roffy, de Massaud, de la Tour et de Rigal, ainsi que le moulin pointu, et toutes les bâtisses en pierres sèches qui jalonnent cette belle petite vallée.

La conseillère départementale, Fabienne Lagoubie, a salué cette réalisation : " Les moulins représentent le troisième patrimoine de la Dordogne, il nous faut les valoriser. Dans le département, nous avons créé 5 500 km de randonnées. " Le président de l'Apam, Patrick Hautefaye, a rappelé les raisons d'être de l'association : " Elle est née il y a vingt et un ans pour que les moulins ne tombent pas dans l'oubli. Aujourd'hui, ce sont les municipalités qui viennent taper à sa porte pour aider à la préservation de ce patrimoine et bâtir des projets comme ce chemin des Meuniers, nous en sommes très heureux. "

Tradition oblige, le maire de la commune, Jean-Michel Pérusin, a coupé le ruban tricolore avant d'inviter la population à partager le verre inaugural.

Patrick Pautiers

Sortie de printemps dans le Bergeracois

crédit photo APAM



Après nos retrouvailles pour la sortie d'automne 2021 réalisée sur le thème des bastides du Bergeracois, nous avons choisi de rester dans cette région pour notre sortie de printemps.

Nous nous sommes retrouvés nombreux en ce samedi matin 18 juin au Moulin Blanc à Bergerac, sur la Conne, chez la famille Bazeille-Bonnal, adhérents de notre association de la première heure. Nous savions que le site allait ravir tout le monde, aussi nous n'avions prévu aucune autre visite pour cette matinée.

Comme à leur habitude, Jean Pierre et toute sa famille nous ont accueilli par un superbe café accompagné de viennoiseries. Nous avons eu droit ensuite à une démonstration de fabrication de farine à l'aide de son moulin à farine mobile. S'en est suivie la démonstration de fonctionnement de véritables meules montées sur une remorque agricole. Avant de rentrer dans le moulin, nous avons pu admirer sa collection d'outils anciens et de meules.

La visite s'est poursuivie dans le moulin avec, ici encore, foule d'explications de notre meunier Jean Pierre, intarissable, puis à la sortie du moulin avec la visite de la chambre d'eau et de la roue à aubes pédagogique. Pour les plus motivés la matinée au Moulin Blanc s'est achevée par la visite de la chaussée du moulin. »

C'est avec beaucoup de retard sur l'horaire prévu, tant les échanges entre les adhérents et Jean Pierre ont été denses, que nous sommes partis, sous une chaleur marquée, sur les routes du Bergeracois en direction de Villeréal dans le Lot et Garonne, pour rejoindre le Moulin de Fage Haute de notre ami Claude Brouillet sur le Dropt.

Nous avons commencé par tirer le repas du panier à l'ombre bienfaisante des arbres de l'île du moulin, avant d'écouter religieusement les explications de notre meunier Claude sur la restauration de son moulin et la fabrication de la farine qu'il produit sur place. Dans le même temps nous avons pu voir ce moulin fonctionner.



crédit photo APAM

Nous avons ensuite continué sur un moulin voisin, le moulin de Saint Sibournet dans la commune voisine de Saint Martin de Villeréal. Ce moulin, ancienne minoterie sur le Dropt, produit actuellement de l'hydroélectricité grâce à une turbine Francis et, chose rarissime, possède un bélier en état de fonctionnement, permettant de monter une partie de l'eau du Dropt dans une citerne au-dessus du moulin.

Nous avons ensuite repris la route pour retourner en Dordogne et nous retrouver au moulin de la Forêt à Lanquais chez nos nouveaux adhérents Pascal et Alexandra Chabrier Lhéritier.

Cet ancien moulin banal du château de Lanquais possède encore une turbine mais l'eau n'arrive plus au moulin du fait du mauvais entretien du bief et d'une brèche sur la chaussée.

Après la visite des extérieurs du moulins et des cultures de fruits rouges réalisées par les propriétaires, nous avons tous goûté avec grâce aux boissons fraîches servies par nos hôtes.

Certains ont pu descendre dans la chambre d'eau pour aller voir la turbine.

C'est avec cet intermède que nous nous sommes quittés, ravis de cette délicieuse journée écoutée sous un soleil de plomb.



crédit photo APAM

Compte rendu 24^{ème} Congrès de la FFAM Le Mans, 6-9 mai 2022

Le congrès 2022 de notre fédération a posé ses valises dans la Sarthe et plus précisément dans la ville du Mans.

Soleil et douceur étaient au rendez-vous, tout comme les congressistes nombreux, venus de toute la France.

Nous avons été reçus remarquablement par Patrick Coiffé et son association Moulins et rivières de France qui avait en charge l'organisation de ce congrès. Il est à noter que l'équipe organisationnelle était essentiellement féminine. Logés dans un unique hôtel sur le fameux circuit automobile, l'hôtel « Le Circuit », nous avons pu dès le vendredi après midi écouter des conférenciers très intéressants.

Tout d'abord maître Remy pour une mise au point d'une veille juridique sur les suites du vote de l'article 49 de la loi Climat et Résilience et de la réaction de l'Administration, suivi d'une explication des lois sur l'eau couvrant plusieurs codes et la détection de potentielles failles juridiques, points d'entrée de contestations possibles devant les tribunaux. Maître Remy a ensuite terminé par quelques astuces à connaître pour monter les dossiers administratifs ainsi que de nombreux conseils pour les futurs producteurs d'hydroélectricité. La conférence suivante, faite par un ingénieur en fluides, a traité des possibilités que peuvent offrir les moulins producteurs hydroélectriques dans la future filière hydrogène. On sait équiper les moulins en production d'hydroélectricité avec d'excellents rendements et des coûts maîtrisés, on connaît la technologie du réacteur à hydrogène, il nous reste à trouver comment stocker et transporter cet hydrogène (l'hydrogène étant de taille extrêmement réduite, arrive à traverser les métaux usuels). Des études ont montré que la production d'hydrogène est la seule méthode de grande envergure connue de stockage de l'électricité. D'autres ont montré que ce procédé était l'avenir du développement de l'éolien. Aucune étude n'a aujourd'hui montré le même intérêt pour les moulins à eau et pourtant cet intérêt existe. Contrairement à l'éolien, le parc des moulins est présent.

Se sont ensuite enchaînées une présentation en diaporama de l'histoire

du Grand Moulin de St Georges du Mans par Isabelle Chiamonti Monnet de l'association Sarthoise des moulins et d'une conférence de Patrice Cadet de la FFAM qui nous a partagé ses connaissances sur les publications scientifiques qui nous permettent de répondre à cette volonté farouche de destruction de nos chaussées. Nous sommes partis le samedi dès 8 heures pour un périple en autocar pour une visite des moulins en vallée du Loir puis de la Sarthe en aval du Mans.

Le moulin de Rotrou sur le Loir, imposant moulin à farine qui a tourné jusqu'au début du XX^{ème} siècle avec trois paires de meules. Transformé ensuite en minoterie, le moulin cessera son activité en 1984. Aujourd'hui c'est un musée animé par l'association les Amis du Moulin de Rotrou. Sur le chemin vers le second moulin, nous avons jeté un coup d'œil sur le site gallo-romain d'Aubigné Racan dont il subsiste les fondations d'un théâtre de 3000 places, d'un marché-forum d'un temple et des thermes. Le second moulin visité est le moulin de Cherré à Aubigné Racan, moulin papetier construit en 1863 à la place d'un ancien moulin à blé et équipé d'une turbine Fontaine d'une puissance de 86 chevaux. En 2003 le moulin est restauré et transformé en salle de réception, un appartement et deux gîtes. L'installation électrique est remise en état et produit 36 KWH avec seulement 50% du module de la rivière. Nous sommes accueillis par le tout nouveau et jeune propriétaire qui souhaite augmenter la capacité de production en lui adjoignant une vis d'Archimède.

Le midi nous avons déjeuné dans un ancien moulin, le moulin de la Courbe au Lude sur les bords du Loir avant de repartir pour visiter le moulin de La Bruère à La Flèche sur le Loir, moulin qui possédait deux paires de meules à blé, six pilons à tan et un cylindre à chanvre.

Nous avons fini notre journée au moulin Cyprien sur l'île MoulinSart à Fillé sur Sarthe, petit moulin à blé qui a trempé les aubes de sa roue dans la Sarthe jusqu'en 1975. Abandonné pendant vingt ans, ce moulin a été racheté par la commune puis par la communauté de communes Val de Sarthe qui va l'aménager en musée. Le soir nous attendait une soirée de gala au restaurant de l'hôtel avec contes meuniers chantés.

L'Assemblée Générale de la FFAM s'est tenue le dimanche matin et le congrès s'est clôturé, après une dernière réunion avec les présidents des associations territoriales et départementales, à 15h30.

Compte rendu de l'Assemblée Générale de l'APAM du 19 mars 2022 à Razac d'Eymet

- Accueil des adhérents à partir de 09h00 avec café, biscuits et jus de fruit.
- Ouverture de l'Assemblée Générale à 09h50.

Remerciements adressés par le Président de l'APAM Patrick Hautefaye à Monsieur le Maire de Razac d'Eymet Thierry Grossoleil et à l'Association du Moulin de Citole pour l'organisation de l'AG.

Madame Sylvie Chevallier, Vice-Présidente du CD 24, est remerciée pour sa présence.

Colette et Claude Alemant sont désignés comme Commissaires aux comptes.

Monsieur le Maire présente sa commune et souligne qu'il y a plusieurs moulins et notamment le moulin à vent de Citole qui, grâce à l'association du même nom, fait l'objet d'une complète restauration afin de retrouver prochainement ses activités meunières.

Mme Sylvie Chevallier chargée du tourisme et de la préservation du Patrimoine présente sa mission, nous assure de son soutien et nous encourage dans notre volonté de restauration et de valorisation du patrimoine meunier.

Le Président de l'APAM, Patrick Hautefaye, la remercie et présente le programme des journées "Moulins en fête" des 21 et 22 mai 2022, cite la mise en place des 31, bientôt 32^{ème} "Chemins de Meuniers" avec une possibilité de créer un label.

Il remercie les associations présentes "Les Amis du Moulin de Citole", Jean-Louis Milon Président de l'ADAM47, Daniel Farges Président de l'ADMCE, P. Meyneng Président de la FFAM, ainsi que les élus absents qui se sont excusés par mail.

Ordre du jour :

L'AG 2021 réalisée par correspondance, affichée dans la salle est approuvée à l'unanimité.

En l'absence de Bram Huijsman, le trésorier de l'APAM, c'est le président qui présente les bilans financiers

1/ Rapport financier :

Comptes 2021, présentés sur écran sous forme 'camembert' :

Recettes 2021 : 22465 €

Dépenses 2021 : 17651 €

Reste : 4814 € et en réel 3761€ (dont il faut retirer le versement de la subvention européenne du programme Leader pour une réception de la délégation luxembourgeoise en 2019 et versée en 2021. La somme correspondante avait été prélevée sur notre livret d'épargne et la subvention perçue a été reversée sur le livret). Ce résultat net positif s'explique en grande partie par des actions sur les grands projets non terminés sur 2021 et qui pourraient être reportées sur 2022. Le président propose de reporter ce reste à réaliser sur le prochain exercice.

Comptes d'exploitation depuis 2018 incluant le projet 'Leader' pour valoriser les moulins à l'échelle européenne, entre le GAL (Groupe d'Animation Local) du Périgord Noir et le GAL luxembourgeois du Müllerthal puis la subvention versée par l'APAM à l'AMPN lors de sa formation pour qu'elle puisse démarquer les nouveaux projets à interaction européenne avec le Luxembourg sur le Périgord Noir et que l'AMPN s'est engagée à reverser à l'APAM sous forme de subvention à ses actions dès que les subventions européennes Leader seront perçues. Cet engagement a été signifié par courrier de l'AMPN.

De la même manière, le bilan financier a été présenté sur les quatre derniers exercices par soucis de transparence et montre un parfait équilibre.

Comptes et bilan ont été votés et approuvés à l'unanimité.

2/ Budget prévisionnel 2022,

présenté sur écran sous forme 'Camembert', le budget prévisionnel est annoncé en équilibre à 8650 € tant en recettes que dépenses.

Recettes : Elles sont constituées d'adhésions, de dons et de subventions.

Dépenses : Adhésions FFAM, ADMCE, ARF, sorties de printemps et d'automne, courrier PTT, Tourne-Moulin, Site internet OBH, Chemins de Meuniers, animations, Félibrée, valorisation de moulins.

Le budget 2022 est voté et approuvé à l'unanimité.

3/ Rapport d'activité 2021 :

Conseils d'Administration à Périgueux chez Jacqueline Lavergne et AG organisée en non présentiel (courriers PTT).

Rencontres et travail avec les Députés et Sénateurs (loi sur l'eau).

2 émissions "Au fil de l'eau" réalisées l'une sur le Salembre, l'autre sur la Loue.

Création et organisation d'une commission Agence Adour Garonne, avec la présence de la FFAM, pour laquelle l'APAM est référente au niveau de la Dordogne.

Recrutement d'une stagiaire, Clara Bernadet, pour réaliser un inventaire des moulins. Elle nous présente le résultat de son travail dans une vidéo projetée dans la salle.

Emission télévisée avec FR3 sur le projet à la papeterie de Vaux à Payzac.

Soutien du Crédit Agricole par une dotation en matériel (ordinateur portable, tablette) ainsi qu'une subvention de 300 € .

Brochure illustrée et distribuée aux adhérents pour les 20 ans de l'APAM.

Visite et état des lieux de moulins de nouveaux adhérents en vue d'une restauration et réhabilitation : Le moulin de Salles à Tocane (Sylvie Béardi) avec partenariat avec la Fondation du Patrimoine, le moulin de Turlututu à St Just, le moulin de le Forêt à Lanquais, le moulin d'Eymet, le grand moulin de Pomport, le moulin de Finette à Nanthiat, le Moulin de Bressol à Tocane, le moulin Cacaud à La Chapelle Grésignac.

Redéfinition du moulin et de ses accessoires avec la DDT au moulin Lavergne à Sagelat: rectification de la matrice cadastrale.

Requalification d'obstacle à la continuité écologique au moulin Joli à Lamonzie St Martin en présence du maire de la commune, du président de l'association de pêche, du technicien de rivière et de la sous-préfète. Un seuil naturel ne constitue pas un obstacle à la continuité écologique.

Représentation de l'APAM au forum des Associations de Périgueux.

Projet de timbres à l'effigie des moulins du Périgord avec le président de l'association philatélique de Coulounieix Chamiers.

Participation à l'AG de l'ADMCE (Pdt Daniel Farges), de l'association Le Cercle de Recherche des Fonderies du Pays d'Ans et de la Route des Canons.

Sortie d'Automne sur le secteur des bastides de Lalinde, Beaumont en Périgord avec visite commentée de l'abbaye de St Avit Senieur.

Prise de parole de Pascal Chabriel, du moulin de Lanquais pour présenter son projet agricole. de Maxime Dessagnes, Moulin du Rigal.

Le rapport d'activités est voté et approuvé à l'unanimité.

4/ Rapport moral, orientations/planning 2022 :

5 février CA à Périgueux.

19 mars AG à Razac d' Eymet.

21/22 mai création d'un week-end "Moulins en Fête".

18 juin sortie de printemps dans le Bergeracois.

25 juin journée du petit patrimoine (s'inscrire soi-même).

1/2/3 juillet Félibrée à Eymet.

17/18 septembre "Journées du Patrimoine" (s'inscrire soi-même).

24 septembre sortie d'automne dans le Ribéracois.

Inauguration du 31ème chemin de Meuniers à Ste Nathalie le 22 mai à l'occasion de « Moulins en fête », préparation du dossier pour présentation aux élus d'un chemin de meunier sur Anesse et Beaulieu, présentation de 5 chemins de meunier à vélo à la Communauté de Communes du Pays Ribéracois, d'un chemin de meunier sur la voie verte du Grand Périgueux.

Poursuite du projet de valorisation des moulins, mise en route des ateliers d'étude de la biodiversité de nos moulins.

Projet d'animations pédagogiques sur une semaine de juin avec les écoles de Tocane à l'aide de notre nouvelle maquette pédagogique de moulin. Retour à la réalisation de deux Tourne Moulin.

Le rapport moral est voté et approuvé à l'unanimité.

5/ Projets :

Le président expose ensuite dans le détail le projet « d'étude de la biodiversité de nos moulins », projet démarré en 2020 en plein confinement, et qui a fait l'objet d'une participation au Budget Participatif du département de 2020. Ce projet a été lauréat de ce budget et nous avons reçu une subvention départementale de 11500 € pour investir dans du matériel numérique audio/vidéo, un drone, ainsi que du matériel pour la réalisation de courts métrages. En 2021, nous nous sommes équipés pour un montant de 11281€. En 2022, nous allons former un groupe de travail, faire appel à des adhérents volontaires pour nous aider ainsi qu'à des partenaires et passer des conventions avec les écoles volontaires.

Le second projet a débuté en 2021 par le recrutement d'une stagiaire de licence pro et nous a permis d'élaborer les outils pour réaliser un inventaire des moulins et de créer une base de données interactive et actualisable, interrogeable par tous, gratuitement et de débiter cet inventaire sur l'Auvezère et l'Isle en amont de Périgueux. En 2022, nous comptons continuer cet inventaire en liant convention avec des étudiants, des scolaires ou des jeunes du service civique. Avec le groupe de travail constitué, un appel à la participation de chaque adhérent est lancé pour nous aider à répertorier les moulins dans leur secteur. Nous allons organiser des rencontres avec les élus afin de leur présenter les filières de valorisation des moulins que nous pourrions imaginer à partir de cet inventaire.

6/ Election des membres du CA :

Patrick Hautefoy renouvelle son mandat de Président pour 3 ans.

Maxime Dessagnes, coopté en 2021 par le bureau en lieu et place du poste vacant de JC Grégory se présente devant l'assemblée et candidate pour un mandat de 3 ans.

Martine Boyer, Colette et Claude Alemant ne renouvellent pas leur mandat.

Le nouveau CA compte 12 membres, le bureau reste inchangé.

Ces élections ont été votées et approuvées à l'unanimité.

7/ Présidents d'Associations :

La parole est donnée aux présidents d'associations présentes

Intervention de Daniel Farges Président de l'ADMCE (association de défense des moulins et cours d'eau) éditant la revue "Le réveil des Moulins" et membre de France Hydroélectricité.

Intervention de Jean-Louis Milon Président de l'ADAM47 qui nous a informé que le barrage de Beaugard devrait être maintenu et participe aux réunions avec les syndicats de pêche.

Tous deux ont salué le dynamisme et les résultats obtenus de l'APAM.

8/ Questions diverses :

La parole est donnée à nos adhérents, puis l'ordre du jour étant épuisé, le président clôture l'assemblée générale à 13h50.

13H00 - Le repas est pris sur place.

15H30 – Conférence de Michel Coste de l'Association du Moulin de Citole qui a présenté le projet de restauration du moulin suivi d'une présentation de l'inventaire des moulins à vent sur le Bergeracois.

Cette conférence a été suivie de celle de Jean-Pierre Azéma, géologue, sur les termes exacts ou inexacts parfois employés par l'administration pour désigner l'environnement et les accessoires d'un moulin et rappeler l'importance majeure du rôle de la chaussée d'un moulin, importance à la fois pour le moulin, pour les nappes phréatiques et pour assurer la biodiversité de cette zone humide autour du moulin.

17H30 Fin de la journée.



crédit photo APAM

La Dordogne accueillera le prochain congrès de la FFAM en 2023

Le Conseil d'Administration de la Fédération Française des Associations de sauvegarde des Moulins (FFAM) a entériné, lors de son Assemblée Générale le 8 mai au Mans, le choix de la Dordogne pour accueillir son prochain congrès en avril 2023 et a confié à l'APAM le soin de l'organiser.

Cet honneur qui est fait à notre association nous motive pour que ce futur congrès soit une parfaite réussite et va nous demander beaucoup de travail. C'est avec grand plaisir que nous sollicitons l'ensemble de nos adhérents pour

recruter des bénévoles qui pourraient nous accorder un peu de leur temps pour mettre au point le programme. N'hésitez pas à nous contacter pour vous inscrire.

Vos contacts Pour le Périgord Noir : Alain Périer

Pour le Périgord Blanc : Jacqueline Lavergne, Jean François Dumas

Pour le Périgord Vert : Patrick Hautefoy, Bram Huijsman

Pour le Bergeracois : Michel Coste

Nomination de l'APAM au Comité Départemental de l'Eau

Souhaitant mobiliser tous les partenaires et mettre en place un lieu de réflexion et de coordination sur la thématique de l'eau, le Conseil Départemental a décidé la Création du Comité Départemental de l'Eau Dordogne-Périgord. Ainsi, par arrêté départemental, le Président G. Peiro a nommé l'APAM membre permanent de ce Comité.

Cette nomination marque la reconnaissance du travail et de l'implication de l'association. La première réunion de formation a eu lieu le 30 juin dans la salle des délibérations du Conseil Départemental.

Le Moulin médiéval de Carsac Aillac

Quand notre adhérent, ancien Président de l'APAM et actuel vice-Président, a, en compagnie de son épouse, acheté la propriété ruinée du Moulin Neuf à Carsac-Aillac, rien ne laissait présager de la découverte fabuleuse qu'ils allaient faire lors de la restauration du moulin : La découverte, dans une chambre souterraine adjacente au moulin, des vestiges de roues et de mécanismes d'un moulin beaucoup plus ancien, que l'on peut qualifier de médiéval.

Il s'agit des seuls vestiges de ce type découvert en Périgord. Nous reproduisons ici, avec leur aimable autorisation, l'excellent article consacré à ce moulin de nos amis de La Pierre Angulaire.

LE MOULIN MÉDIÉVAL DE CARSAC-AILLAC

14 - juillet 2021



Le Moulin Neuf se trouve dans la commune de Carsac-Aillac. Il est installé en dérivation de l'Enéa, affluent rive droite de la Dordogne.

Il a été bâti sur les fondations d'un ancien moulin dont le nom n'est pas connu et que l'on désignera par la suite Moulin Vieux. Il n'en subsiste, en dehors des aménagements hydrauliques, que la pièce basse, désignée également chambre, située en dessous de la crête de la levée. Son plan est rectangulaire, le grand axe étant orienté est-ouest.



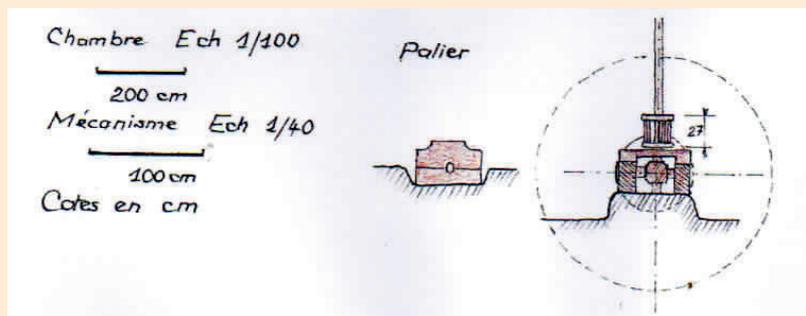
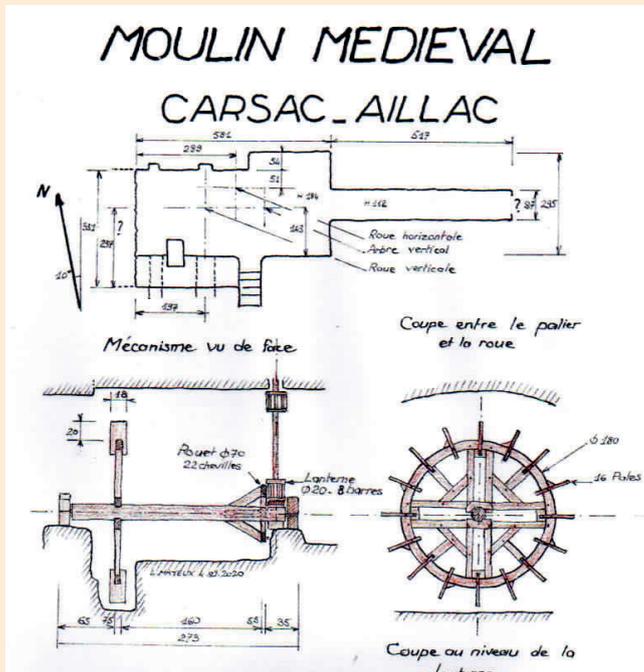
La paroi nord de cette chambre, adossée à la levée qui ferme le bief amont, comporte entre autres deux arrivées d'eau visibles à mi-hauteur.

La paroi sud comporte l'escalier d'accès qui débouche sous l'appentis du Moulin Neuf. Elle comporte aussi le canal de fuite qui traverse le Moulin Neuf.

La paroi ouest est constituée par un mur en maçonnerie de pierre sèche bâti sans doute tardivement.

La paroi opposée est ouverte sur une galerie souterraine basse qui constituait le canal de fuite d'un moulin disposant d'une alimentation autonome provenant d'une source.

L'ensemble, bâti en moellons de pierre calcaire, est couvert par une voûte renforcée par plusieurs arcs en anse de panier.





L'aspect de la maçonnerie et ses discontinuités montrent que la construction a été réalisée par extensions et réaménagements successifs. Apparaissent très clairement dans la partie ouest de la chambre deux coursiers canalisant l'eau ayant animé chacun une roue verticale avec, dans la paroi nord, les arrivées d'eau en provenance de la retenue.

Celui situé à l'Est est équipé d'une restitution de sa roue, de l'arbre de transmission horizontal et du système mécanique de renvoi sur l'arbre entraînant la meule située autrefois à l'étage supérieur.

Une roue horizontale et son arbre ont été également restitués mais non représentés sur le descriptif graphique. Cette roue en bois, d'un diamètre de 100 centimètres, comporte 16 cuillères dépassant de l'axe de 25 cm.

Il semble logique de penser que l'emplacement situé à l'Ouest comportait un équipement équivalent et symétrique. En effet, la roue Est interdit le passage d'un autre arbre de transmission. Celui-ci devait être installé dans la partie de la chambre condamnée par le mur en pierre sèche. Cette partie est soit détruite soit comblée par des dépôts ou des déblais qui n'ont pas été dégagés.

Si la roue verticale restituée est en bonne place et pourrait fonctionner, il semble que cela ne soit pas le cas de la roue horizontale dont l'arbre ne traverse pas la voûte.

Les appareillages restitués (roue verticale, roue horizontale et leur système de transmission de l'énergie jusqu'aux meules ou machines) ont été construits par un menuisier local à partir de documents anciens (1).

Aux abords du moulin, à proximité de l'aqueduc alimentant la villa de Saint Rome, se trouvent une ébauche de meule et une meule en cours d'extraction de petit diamètre (50 centimètres environ) qui de ce fait pourraient être d'époque médiévale et destinées au Moulin Vieux.

Notes:

- L'histoire du Moulin Neuf est très bien documentée grâce aux travaux de recherche de Anne Bécheau, historienne, publiés dans un ouvrage sur la commune : Carsac-Aillac : Histoire et Chroniques, éditions Au fil de l'Art. Cette histoire sera détaillée dans un dossier relatif au Moulin Neuf.

- Le plus ancien document faisant état du Moulin Neuf date de 1483. Il s'agit du contrat passé entre la vicomtesse de Turenne et Etienne Touron, meunier, pour l'affermage du moulin.

On peut en déduire que le Vieux Moulin remis au jour par Alain Périer à la suite des travaux de restauration du Moulin Neuf en 1985 n'était plus en service, voire était ruiné, ce qui autorise à le dater du XIVe, voire du XIIIe siècle, et de le qualifier de médiéval.

On sait que les moulins étaient souvent désignés par le patronyme du meunier qui l'exploitait. Il aurait pu s'appeler Moulin de Touron car il a été exploité depuis l'origine connue par la famille Touron. Toutefois, c'est le moulin situé à son aval qui a pris ce nom (Louron sur la carte de Belleyme).

(1) recherche sur Google: Le Moulin de l'Hortus Deliciarum Mont Sainte Odile Alsace.

La pierre angulaire

Carnet blanc

Une fois n'est pas coutume dans le Tourne Moulin, mais il nous fallait souligner un évènement rarissime dans notre association. Nos adhérents Michelle Combes et Jean Paul Thines du moulin de Lavergne ont choisi le mois de juin pour s'unir. Nous leur souhaitons tout le bonheur possible dans leur joli moulin.

Rubrique Nécrologie

Notre adhérent et ami Mostefa Bélaïd vient de nous quitter, brutalement à l'âge de 74 ans, le 20 Mai dernier.

Cet incorrigible farceur avait la faculté de communiquer avec tout le monde et sa bonhomie ne lui attirait que la sympathie.

Enfant, il fût élevé près de son grand-père qui était, ironie du sort, lui-même meunier, dans son petit village de Kabilie.

Venu très jeune en France, il a travaillé de longues années, dans la métallurgie, en région parisienne. Il y avait rencontré Marlène sa tendre épouse, et une fille, Mérièm était venue souder le couple. Puis, à l'heure de la retraite, une opportunité leur fit choisir la terre périgourdine pour y continuer le reste de leur vie. Comme un retour aux sources, c'est au Moulin de Taillepetit, à Annesse et Beaulieu qu'ils posèrent leurs valises. Grâce à leur incroyable faculté d'adaptation et à leur sociabilité, la commune les a accueillis très chaleureusement.

Décès de Patrick Chouzenoux

C'est avec une grande tristesse que nous venons d'apprendre le décès de Patrick Chouzenoux, président de l'association adhérente de La Forge d'Ans et de la Route des Canons, emporté par la maladie en quelques mois.

Patrick a accueilli l'APAM lors de notre sortie d'automne 2019. Nous avons passé un agréable moment avec la visite commentée par ses soins du site ainsi que de l'exposition qui s'y tenait.

Obsèques de Lyda Res

C'est avec une grande tristesse que les membres du C.A. ont accompagné leur confrère Bram HUIJSMAN, lors des obsèques de sa chère épouse Lyda RES, emportée trop tôt et brutalement par une implacable maladie.

Lyda était une personne des plus attachantes, par sa gentillesse naturelle, sa douceur et sa discrétion mêlée d'une volonté farouche dans ce qu'elle voulait entreprendre. Le village de St Médard d'Excideuil, où se trouve leur Moulin des Fourches, regrettera longtemps son implication dans les activités qu'elle avait su mettre en place, pour la satisfaction de la commune et ses habitants reconnaissants.

Nous garderons le souvenir de ce beau voyage aux Pays-Bas (leur pays d'origine) où Bram pu compter sur son efficacité pour le seconder dans l'organi-

Le grand plaisir de Mostefa, était d'inviter les promeneurs et les curieux à franchir le seuil du moulin, pour une visite personnalisée des lieux, avec moult détails sur

l'histoire et la vie de la bâtisse, ses meuniers et sa chaussée. Grâce à eux, le hameau avait retrouvé une ambiance sympathique, amicale et solidaire entre les habitants, c'est une grande perte pour la cohésion du village.

L'APAM, présente à Marlène Bélaïd ses plus sincères condoléances et l'assure de son soutien pour affronter la perte de son cher époux.



A l'automne 2021, juste avant sa maladie, nous avons échangé par téléphone. Patrick voulait faire une manifestation commune avec notre association.

Tout le Conseil d'administration se joint à moi pour présenter toutes nos condoléances à sa famille, ses proches ainsi qu'aux membres de l'association des Forges d'Ans et de la Route des Canons.



sation parfaite de ces quelques jours, à la découverte des moulins néerlandais. Lyda était toujours bienveillante et attentionnée pour que chacun ne manque de rien et puisse garder en mémoire, le meilleur de ce séjour que nous n'oublierons pas. Lyda et Bram avaient d'ailleurs composé un superbe « Livret-Souvenir » pour chacun des membres du C.A. en souvenir du voyage.

C'est, entourée de toute sa famille et de ses nombreux amis(es) que Lyda a été accompagnée, avec chaleur et émotion, dans la plus grande simplicité qui la caractérisait.

Au nom de l'APAM, nous présentons à notre ami Bram, nos plus tristes et sincères condoléances.



Les Moulins Au Pays d'Astérius

DVD documentaire

Voyage à la découverte d'un patrimoine caché



Nos moulins sont cachés. Chez nous, en Dordogne, dans les vallées confluentes de l'Isle, du Vern et du Salembre, et comme souvent au sud de la France, ils fonctionnent plutôt avec des roues horizontales, dissimulées dans les constructions qui les abritent. Seuls deux ou trois sont connus, grâce à leur activité.

Sur 10 communes autour de Saint-Astier, plus de 40 moulins sont apparus au fil de nos recherches dans les archives et sur le terrain.

Venez découvrir nombre de nos moulins, en survolant les vallées à vue de drone, en entrant dans ces lieux que bien souvent l'histoire a rendu secrets, et en rencontrant des hommes et des femmes qui ont eu et ont encore la volonté de les faire vivre.

L'APPA, Association Patrimoniale au Pays d'Astérius



La bande annonce : <https://www.youtube.com/watch?v=kvkBoByVaHk>

Comment recevoir votre DVD ?

Merci de remplir le formulaire ci-dessous et de l'envoyer avec le paiement par chèque à cette adresse :

APPA – 295 Chemin de la Rougerie - 24110 Saint-Astier

Prix : 12 € + 2,90 € de frais d'envoi (par DVD)

Nom :

Prénom :

Adresse de livraison :

.....

Je commande DVD x 15,90 soit un total de €

Chèque à l'ordre de « Association Patrimoniale au Pays d'Astérius »

Contact, renseignements, questions : bernard.rousselet24@gmail.fr 06 85 80 28 70

